



BPA TCEEA



Technicien de conduite et entretien des engins agricoles

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

Rous contacter

CONTENU DE LA FORMATION

UC G1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2: Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique UC G3: Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

UC 01 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture

UC 02 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements

UC S1 : Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur

UC S2 : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture

UC S3: Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements

UCARE : Maintenance des bâtiments UCARE : Gestion des déchets

OBJECTIFS

Acquérir des compétences et des connaissances professionnelles, technologiques et pratiques pour :

- Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et équipements de l'entreprise
- Réaliser les travaux agricoles mécanisés en toute sécurité et en respectant l'environnement

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans :

- des exploitations agricoles et horticoles,
- des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA),
- des entreprises de travaux agricoles (ETA)

PRÉREQUIS

Âge: A de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Avoir suivi un cycle complet en classe de 3ème ou être titulaire d'un CAPa ou BEPa
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.

Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis
- Accueil de personnes en situation de handicap; nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage

Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle 03 44 50 84 56 CFPPA de l'Oise - Site d'Airion 6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

En période culturale (de mars à novembre en système grandes cultures), l'activité principale est la conduite des matériels. Le reste du temps (novembre à mars) ou en période d'intempéries, c'est l'activité maintenance qui domine.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Les travaux à effectuer demandent généralement une bonne forme physique. L'activité des conducteurs est liée au calendrier des cultures. Les horaires de travail peuvent connaître de fortes variations, particulièrement au moment des récoltes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 10 Unités capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BP TCEEA est constitué de 10 blocs de compétences dont 8 nationaux et 2 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur
- Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture
- Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Bac Pro Agroéquipement
- BP Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels
- Titre Pro Technicien de maintenance d'engins et de matériels « machinisme agricole »

ACCÈS PAR TRANSPORT

Transports scolaires
Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

Internat possible dans la limite des places disponibles

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION



l'entreprise. L'apprenti perçoit une rémunération

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement: 19/07/2007











